

La Charte Cigref – Syntec Informatique

Pour une déontologie commune

au service des technologies de l'information

Le Cigref et Syntec Informatique, associations professionnelles de référence dans le secteur des technologies de l'information, signent une Charte mettant en commun leurs expertises et leurs volontés de promouvoir l'usage des technologies et des systèmes d'information comme facteur de création de valeur pour l'entreprise et vecteur de confiance des investisseurs.

Le Cigref et Syntec Informatique s'engagent, conjointement, à promouvoir :

- **la maîtrise des technologies et des métiers**
 - la connaissance des métiers
 - l'innovation
 - le partage des connaissances
- **la maîtrise des projets**
 - la qualité certifiée par un label
 - la productivité
 - les indicateurs de performance
- **les relations commerciales**
 - la transparence dans la relation client – fournisseur
 - l'impartialité en cas de litiges

- **les missions respectives**
 - l'indépendance d'opinion et d'expression
 - la diffusion de l'information

Les deux associations professionnelles prévoient de publier, auprès de leurs membres respectifs, un bilan annuel relatif à l'application de la Charte.

Des ateliers de travail mixtes

Motivés par la mise en commun de leurs expertises technologiques et sectorielles et un meilleur partage des connaissances, le Cigref et Syntec Informatique décident de constituer des commissions de travail composées de leurs forces vives respectives.

Des groupes de réflexions seront déclinés autour des quatre métiers de base suivants :

- 1 - Ingénierie et Intégration de systèmes**
Conseil en Technologies (R&D externalisée)

- 2 - Progiciels, intégration et évolution**
 - Progiciels et infrastructures
 - Progiciels outils
 - Progiciels applicatifs

- 3 - Infogérance et ASP (Application Service Provider)**
Tierce Maintenance Applicative

- 4 - Conseil**
 - Conseil en management et organisation
 - Conseil en technologies de l'information

Les principaux résultats des travaux seront communiqués aux sociétés membres des deux associations, ainsi que plus généralement à la communauté informatique.

- Le **Cigref** regroupe 115 des plus grandes entreprises utilisatrices des technologies de l'information (assurance, banque, énergie, distribution, industrie, services...). Ces entreprises représentent plus du tiers du budget informatique et télécommunications de l'ensemble de l'Hexagone. Elles regroupent 120 000 professionnels des systèmes d'information et plus de 4 millions d'utilisateurs finaux. Présidée par Jean-Pierre CORNIOU, l'association fait valoir les attentes légitimes des grands utilisateurs d'informatique et de télécommunications. Pour cela, elle entretient des relations avec les principaux décideurs dans le domaine des technologies de l'information.
- **Syntec Informatique**, chambre syndicale professionnelle des SSII, des Editeurs de Logiciels et des Distributeurs à Valeur Ajoutée, regroupe aujourd'hui près de 500 groupes et sociétés membres, et représente un C.A de 16,8 milliards € (80 % du chiffre d'affaires de la profession) soit 170 000 collaborateurs en France. Présidée par François DUFAUX, elle assure la défense et la promotion des intérêts collectifs professionnels, et traite des questions, économiques, internationales, juridiques, sociales, techniques, et déontologiques liées aux activités des sociétés membres.

Contacts

Jean-François PEPIN

Délégué Général, Cigref

Tél. 01 56 59 70 06

jean-francois.pepin@cigref.fr**Pierre DELLIS**

Délégué Général, Syntec Informatique

Tél. 01 44 30 49 70

pdellis@syntec-informatique.fr